

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 juin 2020 - 20 heures

Lieu de réunion : Salle Polyvalente
14 présents - 1 absent

Réunion pour le vote du budget pour 2020. Si des modifications doivent intervenir en cours d'année elles feront l'objet de décisions modificatives.

Le budget communal est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune. Il doit être présenté en équilibre réel.

Le Budget se présente toujours en deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

La section de fonctionnement permet la continuité de la vie de la commune, elle s'appuie sur les données réelles de l'année précédente en évaluant les besoins et dépenses et en prévoyant les recettes.

La section d'investissement regroupe les priorités choisies par l'assemblée.

Les résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente sont repris au budget.

Le maire dresse le compte administratif.

Le receveur municipal (perception de Thizy les Bourgs) dresse le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil approuve les comptes : administratif et de gestion.

Résultats section d'investissement + section de fonctionnement

Recettes

Investissement : 309.302,29 €

Fonctionnement : 486.260,94 €

soit : 795.563,23 €

Dépenses

Investissement : 410.769,47 €

Fonctionnement : 423.423,75 €

soit : 834.193,22 €

Soit un déficit de l'exercice de 38.629,99 € (834.193,22 - 795.563,23)

Excédent de fonctionnement 2018 78.582,43 €

Excédent d'investissement 2018 109.444,03 €

Soit un Fonds de roulement à fin 2019 de 149.396,47 € (109.444,03 + 78.582,43 - 38.629,99)

En fin d'année il est dressé un état des restes à réaliser pour les dépenses et les recettes d'investissement commencées en cours d'année mais non encore achevées.

Dépenses engagées restant à réaliser à fin 2019	52.455 €
---	----------

Recettes engagées restant à réaliser à fin 2019	49.000 €
---	----------

Soit pour faire le Budget 2020 (149.396,47 - 52.455 + 49.000)	145.941,47 €
---	--------------

Affectation résultat cumulé section de Fonctionnement à fin 2019

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice font ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de **141.419,62 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme de la façon suivante :

* Inscription de 64.200 € au compte 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés", somme inscrite en investissement pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

* le solde de 77.219,62 € est inscrit en fonctionnement recettes, à la ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Vote des indemnités de fonction des Maire et Adjointes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune compte 636 habitants,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes,

- L'indemnité maximale du Maire pour une Commune de 500 à 999 habitants est de 40,3 %,
- L'indemnité maximale des adjoints est de 10,7 %,

Un débat a eu lieu sur le nombre et les indemnités des adjoints.

Les adjoints ont proposé que leur indemnité soit au taux de 8,03 % au lieu de 10,7 %.

- Décide que le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est fixé aux taux suivants ; taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 40,3 %

4 adjoints : 8,03 %

- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif,

- Ces indemnités seront versées depuis le 26 mai 2020 et payées mensuellement.

Budget Primitif 2020

Le Conseil approuve et vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement

Dépenses		560.691 €
Recettes	483.472 €	
Excédent 2019 reporté	77.219 € soit un total de	560.691 €

Section d'Investissement

Dépenses nouvelles	183.959€	
Restes à réaliser dépenses	52.455 € soit un total de	236.414 €

Recettes nouvelles	115.238 €	
Restes à réaliser recettes	49.000 €	
Excédent capitalisé	64.200 €	
Excédent 2019 reporté	7.976 €	soit un total de 236.414 €

Des discussions ont été engagées sur les différents postes budgétaires

Il est noté aussi que nous n'avons pas reçu le chiffrage de toutes les attributions et dotations susceptibles de nous être attribuées. Des décisions modificatives seront à prendre en cours d'année.

Vote des subventions annuelles

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des demandes de la société de boules :

1° refaire les jeux au Bourg. Le devis reçu est d'un montant de 20 111 euros.

A l'unanimité, le projet est refusé.

2° Fermeture des toilettes du boulodrome car les gens ne respectent pas les lieux : accepté mais les toilettes seront accessibles lors des concours de boules et manifestations communales sur cet espace de loisirs.

3° Enlever un urinoir et mettre en place un lavabo : accepté

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention.

Le Conseil Municipal,

- vote les subventions suivantes pour un montant de **50.000 Euros** :

• Centre Social Amplepuis	1.674
• Comité mémorial de Thel	64
• Intergônes Cublize	14.268
• MFR Saint-Germain-Lespinnasse	180
• Association Roannaise Apprentissage Mably	180
• Jeunes Sapeurs-Pompiers	300
• Divers	1.434

Associations et sociétés de la Commune :

• Comité des Fêtes	1.800
• Judo Club	500
• O. G. E. C. Forfait communal contrat association	25.000
• A. P. E. L.	3.500
• C.A.T.M.	100
• Boules des Filatures	300
• Gym	300
• Pêche	200
• UNRPA	200

Vote des taux des taxes locales

Suite à la proposition des services fiscaux, le Conseil vote les taux des deux taxes directes locales pour 2020 :

Taxe foncier bâti	Base :	794.000	Taux :	13.29	= 105.523€
Taxe foncier non bâti	Base :	34.900	Taux :	32.72	= 11.419 €
Soit un montant total d'impôts de :					116.942 €

En 2020 la perte de recettes Taxe habitation doit être compensée par l'Etat (37.970 €)

En 2021 transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En 2023 plus aucun contribuable ne paiera la taxe d'habitation sur les résidences principales.

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Restes à réaliser :

21318-263	Accessibilité Bâtiment	832 €
21318-277	Dépôt Communal	7.339 €
2151-275	Voirie Travaux Centre Bourg	28.954 €
21578-268	Signalisation - dénomination des rues	4.720 €
2158-278	Autres matériels	2.000 €
2313-264	Bâtiments communaux toitures suite grêle	8.610 €
	Soit un total de	<u>52.455 €</u>

Nouveaux programmes

Il est noté

- Dépenses imprévues (montant limité à 7.5 % des dépenses investissement)	6.913 €
- Amortissement subvention PLU	466 €
- Remboursement du capital des emprunts en cours	64.580 €
- Aménagement terrain - préau aire de jeux	7.000 €
- Bâtiment Mairie - Bureau Maire et Adjoints	60.000 €
- Accessibilité et Bâtiment - WC Publics	20.000 €
- Installations - rayonnage ancien lavoir	2.000 €
- Voirie travaux Casse Froide	8.000 €
- Acquisition matériel	5.000 €
- Acquisition mobilier - bureau Maire et Adjoints	10.000 €
Soit des dépenses nouvelles pour 2020 de :	<u>183.959 €</u>

Préau Aire de jeux

Monsieur le Maire propose d'équiper le préau de l'aire de jeux en mobilier urbain

Aménagement Bureaux Maire et Adjoints

Travaux

Monsieur le Maire propose la création d'un bureau pour le maire et les adjoints.
Une discussion a été engagée sur la nécessité et le lieu pour la création du bureau.

Mobilier

Monsieur le Maire propose d'acquérir du mobilier pour le bureau du maire et des adjoints

WC Publics le bourg

Monsieur le Maire propose la rénovation de toilettes publiques situées sur la place de l'église

Rayonnage ancien lavoir

Monsieur le Maire propose le réaménagement de l'ancien lavoir pour aménager un coin livre

Pour tous ces programmes des devis vont être demandés. Il est inscrit au budget une provision.

Travaux de voirie - Casse Froide

Le devis a été approuvé par délibération du 13 décembre 2019 travaux non réalisés à ce jour
Devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 17.937 € HT soit 21.524,40 € TTC.

On a pris une partie de cette somme pour les travaux urgents à Montoud devis signé pour 14.280 € TTC les travaux sont faits.

On remet 8.000 € au budget.

Le département nous donne 11.560 € pour la couche de roulement

La région a voté une subvention mais nous n'avons toujours pas reçu le montant alloué à notre commune

Lame de déneigement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Fougerard Cyril, qui fait le déneigement pour le compte de la commune, de changer sa lame de déneigement car celle qu'il a aujourd'hui est vétuste.

Deux solutions sont envisagées :

- Acquérir une lame neuve pour un montant de 14 505 euros HT
- Acquérir une lame d'occasion pour un coût approximatif de 5000 euros (achat de la lame et modification branchement à faire sur le tracteur) sachant que Cyril prendra à sa charge l'achat de la lame et le coût des modifications de branchements sur le tracteur seraient à la charge de la commune soit environ 3500 euros.

La solution de l'achat d'occasion est retenue.

INVESTISSEMENT : RECETTES

Restes à réaliser :

- 1322-275 Subvention Région pour casse froide	2.000 €
- 1323-275 Subvention du Département pour voirie casse froide	7.000 €
- 1346-275 Participation COR pour voirie bourg	40.000 €
Soit un total de	49.000 €

Recettes nouvelles :

- Cession immeuble rue centrale à Mr et Mme HUYGHE	55.000 €
- Récupération TVA sur dépenses de 2019	40.673 €
- Taxe d'aménagement	1.411 €
- Subvention du Département pour travaux voirie casse froide	4.000 €
- Participation COR fonds de concours travaux voirie bourg	6.000 €
- Remboursement caution cuve gaz salle polyvalente	1.173 €
- Amortissement dépenses PLU	6.981 €
Soit des recettes nouvelles pour 2020 de	115.238 €

Cession immeuble

Une promesse de vente a été signée entre la commune et Monsieur et Madame HUYGHE

Avis des domaines du 14 février 2020

Délibération du Conseil Municipal du 14 février 2020

Bien sis 11 - 13 rue centrale section AB 231 et 364

Prix : 55.000 €

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement faites en 2019

Le montant de la TVA à récupérer est de 45.042 €

Pour les dépenses d'investissement :

Montant de la TVA à récupérer : 40.673 € pour une dépense de 247.947,76 €

Pour les travaux : Dépôt communal voirie portail et façade - Eglise réfection portails - Travaux voirie centre bourg - Poteau incendie - Signalisation adressage - Matériel voirie balayeuse - burineur - souffleur aspirateur - défibrillateurs.

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : immeubles de rapport toiture maison place de l'église - travaux boucherie.

Pour certaines dépenses de fonctionnement :

Montant de la TVA à récupérer : 4.369 € pour une dépense de 26.635,78 €

Bâtiments recevant du public : Mairie - Eglise - Poste - Bibliothèque

Bâtiment voirie

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : nettoyage des salles - vérification des extincteurs et alarmes - vérification électrique des bâtiments communaux.

Travaux de Voirie désherbage - curage fossé - élagage - fauchage - débroussaillage - enrobés

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : sur les réseaux - déneigement

Subvention du département voirie casse froide

Nous avons prévu 7.000 € mais la commission permanente du conseil départemental lors de sa réunion du 28 avril dernier a accepté de prendre en charge la couche de roulement et la recherche d'amiante et nous a alloué une participation forfaitaire de 11.560 €.

Il est rajouté 4.000 € au budget.

Participation Cor fonds de concours

Un contrat de développement territorial a été signé entre la commune et la COR pour la réalisation d'aménagements de centre bourg.

Le montant maximum du fonds de concours est plafonné à 50.000 € par commune par année budgétaire.

En fonction du montant prévisionnel de l'opération voirie un fonds de concours nous a été attribué pour un montant de 46.431 €.

Le programme étant terminé la COR demande une délibération du conseil municipal pour demander le versement de ce fonds de concours. Il avait été prévu 40.000 € au budget 2019 nous rajoutons 6000 €.

Contribution de la Commune au SYDER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la part contributive de la Commune au SYDER pour l'année 2019.

Cette contribution s'élève à la somme de **22.093,89 Euros**.

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement direct sur les contribuables de cette somme.

Personnel Communal

Changement grade Secrétaire de Mairie

Création d'emploi permanent titulaire d'attaché à temps complet au service administratif à partir du 1^{er} juillet 2020

Evolution du poste d'Adjoint technique à la cantine

Création d'emploi d'adjoint technique permanent non titulaire à temps non complet 17 heures 30 par semaine pour le remplacement de l'agent actuel qui passera à temps plein à la mairie à compter du 1^{er} novembre 2020.

Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

A l'unanimité, le Conseil a décidé de verser une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire assurant la continuité du service public.

Une discussion a été engagée concernant les agents de la commune concernés par la prime exceptionnelle. Il a été proposé de verser la même prime à tous les agents de la collectivité

Un vote a eu lieu 4 ont voté contre et 10 ont voté pour.

Un montant de 660 euros a été proposé.

Résultat du vote : 3 Absentions et 11 pour

Une précision sera à apporter lors du prochain conseil municipal concernant la proratisation de cette prime pour les agents à temps non complet.

CCID - renouvellement de la commission communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal,

Dresse la liste de 24 contribuables susceptibles de remplir les fonctions incombant aux membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : MARCHAND André - 9 Rue de la Goutte, ESTOURNET-THIBAUT Laure - 467 Chemin des Rivières, LEMEUNIER Nicolas - 2 Rue Centrale, PHILIPPE Nathalie - 709 Chemin de Château Gaillard, CATHELAND Rémi - 20 Résidence le Mât Primevères, MARGET Guy - 5 impasse des prairies, AUGAY François - 7 rue de la Creuse, DEPIERRE Stéphane - 2 Chemin Sous le Bois, MARCHAND Michel - 1 Chemin Sous le Bois, DEREPIERRE Yves - 4 Rue de la Goutte, NUNO Antoine - 5 Rue du Replat, CHAMPALLE Philippe - Hameau Cambry 69870 SAINT-BONNET-LE-TRONCY.

Suppléants : DURNERIN Jean-Yves - 4 Rue du Replat, HUYGHE Quentin - 1 Impasse de la Poste, PARTHIOT Jean Pierre - 910 Chemin des Chaudures, COUTURIER Nicolas - 5 Chemin Sous le Bois, MURAD Pierre - 561 Route des Noirs, FOUGERARD Michel - 732 Route de la Lièvre, DERESSE Joannès - 1120 Route des Noirs, CORNELOUP Pierre - 4 Chemin du Reins La Tuilière, NONY Michel - 2 Impasse des Prairies, VADEBOIN Louis - 2650 Route du Col du Burdel, VIAL Marc - 4 rue des Primevères, PHILIPPE André - Cuba MARDORE 69240 THIZY LES BOURGS.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés sur cette liste par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Séance levée à 1 heure (le 20 juin)

Fait à Saint-Vincent-de-Reins
Le 3 juillet 2020

